

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-42
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière : POLITIQUE
DE LA VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
CŒUR DE VILLE
N° 2022-04 –
CONVENTION
CADRE « PETITES
VILLES DE
DEMAIN »
VALANT
OPÉRATION DE
REVITALISATION
DE TERRITOIRE
(ORT) -
MODIFICATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 24 MARS
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24 MARS 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 27 AVR. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe
GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-
MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine
CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Précillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON,
Martine LACOMBE

Secrétaire : Audrey GAIANI

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » du 22 avril 2021 permettant d'accélérer la transformation des petites villes.

Vu la délibération n° 5 du 26 janvier 2022, approuvant le projet de la convention cadre « Petites Ville de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

Vu les demandes de modifications des services de l'Etat, lors du Comité de Pilotage « Petites Villes de Demain » du 16 mars 2022,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT, comprenant cinq axes majeurs :

- Axe 1 : Habitat / Renouvellement de l'offre de logements en centre-ville
- Axe 2 : Valorisation du bâti et du patrimoine
- Axe 3 : Développement économique et commercial en centre-ville
- Axe 4 : Requalification des espaces publics
- Axe 5 : Déploiement de l'ensemble des mobilités et des connexions

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 28 mars 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en partenariat avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et l'ensemble des partenaires.

PRECISE que le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de nouvelles actions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 31 mars 2022

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
26 AVR. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 AVR. 2022
Par publication le :
26 AVR. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 011-211100763-20220331-DB202242-DE